

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Bénichou, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole (à partir de 20h40), Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillot, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen	Pouvoir à David Ros
Pierre Bertiaux	Pouvoir à Mireille Delafaix
Hervé Dole (jusqu'à 20h40)	Pouvoir à Michèle Viala
Patrick Villette	Pouvoir à Christophe Le Forestier

Absents : 2 (Laurent Rémy et Fatima Zguiouar)

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents à 20h30 : 27
Nombre de votants : 31

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Frédéric Henriot est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2022-82 – SERVICES TECHNIQUES – CONVENTION ACTEE SEQUOIA 3 ENTRE LA FNCCR, L'AGGLOMERATION PARIS SACLAY, ET LES COMMUNES DE CHILLY-MAZARIN, D'EPINAY-SUR-ORGE, GIF-SUR-YVETTE, GOMETZ-LE-CHATEL, LONGJUMEAU, MASSY, ORSAY, PALAISEAU, VILLEBON-SUR-YVETTE, WISSOUS ET LES ULIS

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 Août 2015,

Vu la délibération n°2019-180 du 26 juin 2019 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay portant adoption du Plan Climat-Air-Energie Territorial 2019-2024 et notamment l'action n° 116 «

Assurer un suivi énergétique du patrimoine intercommunal et rendre visibles les actions d'économies d'énergie »,

Vu la délibération n°2020-95 du 26 septembre 2020 portant approbation de la convention de partenariat relative au programme ACTEE CEDRE,

Vu le projet de convention de partenariat avec la FNCCR, l'Agglomération, les communes de Chilly-Mazarin, d'Epinay-sur-Orge, de Gif-sur-Yvette, de Gometz-le-Châtel, de Longjumeau, de Massy, d'Orsay, de Palaiseau, de Villebon-sur-Yvette, de Wissous et des Ulis dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE SEQUOIA 3, qui vise à soutenir financièrement des projets de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités territoriales,

Considérant que le partenariat porté par l'agglomération a été lauréat du programme ACTEE SEQUOIA 3 en avril 2022 et que la signature de la convention par l'ensemble des parties est obligatoire pour bénéficier des financements prévus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la convention de partenariat, ci-annexée, relative à la mise en œuvre du programme ACTEE SEQUOIA 3.
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous documents relatifs à ce projet.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

30 SEPT 2022

30 SEPT 2022



David ROS
Mairie d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne